

Lettre Ouverte à Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé, Madame Agnès Buzyn.

Madame la Ministre,

L'indignation générale des associations de femmes et de professionnel.le.s devant le dernier « coup d'éclat » du SYNGOF (menace de grève des IVG) comportant un risque d'amalgame à l'ensemble d'une profession, l'ANSFO (Association Nationale de Sages-Femmes Orthogénistes) précise ici sa position.

Il est notoire que la loi Veil de 1975, et ses améliorations successives apportées par Martine Aubry en 2001 puis Marisol Touraine en 2016, ont été soutenues conjointement par les associations féministes et de professionnel.le.s (composées majoritairement de médecins généralistes et de gynécologues médicaux).

Cette collaboration militante a permis, en quelques années, de réduire la première cause de mortalité de la jeune femme au chiffre mythique proche de zéro. En cela, **les lois successives sur l'avortement sont les meilleures lois de santé publique jamais promulguées.** Les professionnel.le.s qui se sont mobilisé.e.s durant toutes ces années ont permis les améliorations des techniques médicales, chirurgicales, psychologiques mais aussi, en association avec les organisations militantes, légales. Ces professionnel.le.s, dont l'unique but a été de venir en aide aux femmes, dans des conditions d'emploi précaire (vacation au sein de centres d'orthogénie et une parole étouffée à l'intérieur de l'organisation hospitalière,) partent aujourd'hui discrètement à la retraite. Ce sont pourtant bien des mains de ces médecins-là que les sages-femmes souhaitent apprendre les techniques de l'IVG instrumentale.

Quant à ce « buzz » du SYNGOF, les sages-femmes de l'ANSFO le soulignent, elles ne sont pas dupes de l'usurpation historique de l'acte d'avortement qu'il implique ! Elles ne feront pas table rase du passé ! Elles sont solidaires de tous les professionnel.le.s qui ont travaillé (et qui travaillent toujours) à l'avortement pendant toutes ces années. En revendiquant l'acte de l'aspiration chirurgicale, elles savent que la qualité de ce geste dépend davantage de l'humanité du praticien que de sa difficulté technique et de la qualification du professionnel. **C'est pourquoi elles affirment que la protection du droit des femmes passe par la vigilance préalable d'une pratique de cet acte par un personnel formé, dédié et motivé. Nous savons, avec l'ANCIC (Association Nationale des Centres d'Interruption volontaire de grossesse et de Contraception), que c'est la bonne entente interprofessionnelle qui fera la qualité des pratiques de l'IVG de demain.**

Signatures ANSFO et l'ANCIC.



Association Nationale des Sages-Femmes Orthogénistes (ANSFO)

BP 10082 - 24003 Périgueux Cedex

Contact : sforthogenistes@gmail.com

Marjorie Agen 06 76 28 78 63

Chantal Birman 06 61 20 10 50

www.sages-femmes-orthogenistes.org



Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception (ANCIC)

Contact : info@ancic.asso.fr

Maison des Associations du 14e BP 84

22, rue Deparcieux 75014 Paris

<http://www.ancic.asso.fr>